

Séance du Mardi 19 janvier 2016

Président : Bernard GEVREY

Présents : Mrs. BRIOTET Jean-Luc, FAIVRE Laurent, BRIOTET Alexis, Mmes HODERA Nelly, ROSSO Agnès, MARLOT Rebecca, Mrs BERGERET Jean-Marc, GEVREY Simon, SALIGNON Jean-Paul, TASSIN Xavier, PATIN Laurent, BENEDETTI Laurent,

Absents excusés :

- M. TEMPLE-BOYER Christophe pouvoir à M. GEVREY Bernard
 - Mme COUTURIER Isabelle pouvoir à M. BRIOTET Alexis
- Madame HODERA Nelly est nommée secrétaire de séance.

➤ **Convention voirie** :

Le Maire présente une convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie. Cette convention a pour objet de définir préalablement des prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale (enrobé, sel...). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention préalable entre le Conseil Départemental et la commune de Varanges, et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **Convention avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise** :

Le Maire présente un procès-verbal de mise à disposition temporaire des biens de la Commune de Varanges (Périscolaire et salle des fêtes) à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, dans le cadre du transfert de compétence. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ce procès-verbal de mise à disposition temporaire et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **Vidéosurveillance** :

Le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de la mise en place de caméras de vidéosurveillance place de la Mairie pour un montant estimatif de 8117.62 €.
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la réserve parlementaire,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier
- Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016 à hauteur de 12 000 €

➤ **Point sur les travaux** :

- Le Maire présente l'avancement des dossiers pour les travaux rénovation préau et remplacement menuiseries et verrières salle des fêtes. Il présente également des courriers d'administrés concernant divers travaux de voiries.
- La Commission Voies-Chemins-Environnement se réunira prochainement pour examiner ces demandes et se rendre sur place pour donner un avis.
- Des travaux de couche de roulement seront réalisés sur la RD31, entre les PR 24+500 et 28+500.
- Le remplacement d'un poteau incendie est à prévoir
- A prévoir également : remplacement éventuel de la tondeuse ou appel à une société prestataire de services

➤ **Régime indemnitaire** :

Le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter l'indemnité d'administration et de technicité aux membres des cadres d'emploi suivants :

- Adjoint technique 1^{ère} classe (1 agent)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de cette indemnité.

Par arrêté municipal, le Maire procédera à l'attribution individuelle en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et des critères d'attribution retenus par le Conseil municipal.

➤ **Autorisation pour engager des crédits d'investissements avant le vote du budget** :

Vu l'article 1612-1 du CGT, le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits affectés au remboursement de la dette et aux opérations d'ordre budgétaire. Ces crédits doivent être définis quant à leur montant et leur affectation.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites dans le tableau ci-dessous :

Imputation	Désignation de l'opération	Montant
2051	Cosoluce (logiciel)	1052.32 €
TOTAL		1052.32 €

➤ **Salle des fêtes :**

Modifications prenant effet à partir du 20 janvier 2016 :

M. Le Maire propose de nouvelles dispositions sur la location salle des Fêtes :

- Un chèque de caution de 1000 € à l'ordre du Trésor public sera désormais exigible pour tout dossier de réservation de la salle des Fêtes de Varanges. Cette disposition s'appliquera désormais aux personnes et associations extérieures à Varanges, aux habitants de Varanges, aux associations de Varanges

- La location de la salle des Fêtes au tarif habitants de Varanges (200 €) sera désormais applicable 1 seule fois par an et par foyer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouvelles dispositions et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

➤ **Taxe d'aménagement (anciennement TLE) :**

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'exonérer les abris de jardins, la délibération doit être prise avant le mois de novembre 2016. Le Conseil décide de différer la décision.

➤ **Nouveaux statuts SICECO :**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses Statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires, et

Permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1,

Vu la délibération annexée du Comité du 16 décembre 2015,

Vu les Statuts du SICECO,

Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015

Autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

➤ **Demande de subvention réserve parlementaire (Tondeuse) :**

Le Maire fait part au Conseil municipal du mauvais état de la tondeuse et du coût important pour sa remise en état. Le Maire propose au Conseil municipal le remplacement de la tondeuse par l'achat d'un tracteur multi-usages avec plateau de tonte et lame à neige.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal examine le devis de la société Expert Jardin 21 dont le montant s'élève à 14 890 € HT.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal sollicite une aide financière exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit ainsi :

- Réserve parlementaire 2016 : 4000 €
- Autofinancement : 10 890 €
- Total recettes : 14 890 € HT
- Total dépenses HT : 14890 € HT
- Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout acte correspondant à ce dossier.

➤ **Demande de subvention DETR (réfection toiture école maternelle) :**

Le Maire fait part au Conseil municipal d'infiltrations d'eau à l'école maternelle au niveau du dortoir.

Afin de respecter des conditions d'hygiène convenables, le Maire propose au Conseil municipal la réfection de la toiture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le principe de l'opération de réfection de la toiture de l'école maternelle pour un montant estimatif de 10 048.50 €.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2016.

Le Conseil autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

➤ **Affaires et questions diverses :**

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à une demande de subvention d'un Lycée professionnel.

- Le Maire fait part d'un courrier de remerciement de la Prévention Routière (subvention octroyée en 2015)

- Formation défibrillateur le 9 février 2016 : le Conseil municipal informera le Maire d'inscriptions éventuelles des membres du Conseil
- La société SEDI (fournitures collectivités) utilisera le blason de Varanges dans le cadre de l'illustration de son site Internet
- Jardin du Souvenir : M. Alexis BRIOTET est chargé de prospecter en vue de l'achat d'une plaque funéraire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures